

Le budget—M. Roberts

En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral achètera autant d'avions que les provinces. Exception faite des quatre qu'il achètera pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral consacra le même montant que les provinces à l'achat des CL-215 dont le coût unitaire est d'environ 6 millions de dollars. Nous consultons les provinces afin qu'elles s'organisent définitivement pour participer au programme d'achat de bombardiers à eau.

Le CL-215 canadien est le seul bombardier à eau conçu spécialement pour se charger automatiquement en se posant sur une nappe d'eau, et c'est aussi le seul bombardier à eau moderne en production. Conçu par des Canadiens, il constitue l'une des plus belles réussites de l'industrie aérospatiale canadienne. Il a fait ses preuves et jouit d'une excellente réputation tant au Canada qu'à l'étranger.

Les bombardiers à eau que le gouvernement fédéral a achetés formeront notre flotte nationale qui sera appelée à intervenir lorsque les risques de feux de forêt sont les plus élevés, c'est-à-dire en période de sécheresse, et une fois les ressources provinciales dûment déployées. Autrement dit, lorsque faute de moyens, on risque de perdre des millions de dollars de bois comme ce fut le cas en 1980 lorsque les feux de forêt ont causé pour plus de 350 millions de dollars de dégâts.

Ce sont les provinces qui assumeront les frais d'exploitation et d'entretien de ces appareils. Le centre canadien de lutte contre les incendies de forêt sera chargé de coordonner les opérations en cas de sinistre. La flotte appartiendra au ministère des Transports qui représente le gouvernement du Canada. Les provinces et les territoires utiliseront ces appareils qui seront partie intégrante de leur escadrille de bombardiers à eau.

Non seulement cet achat revêtira beaucoup d'importance sur le plan technologique, mais il permettra aux gouvernements fédéral et provinciaux de maintenir une production économique. Ainsi, Canadair, vue l'ampleur des commandes, pourra non seulement en tirer des bénéfices, mais créer aussi des emplois dans le domaine aérospatial et forestier.

J'aimerais prendre les quelques minutes qui me restent pour parler des retombées que ce projet va avoir dans le domaine de l'emploi. Je ne saurais dire, bien sûr, combien d'emplois au juste vont résulter de ce programme car il faut auparavant que nous signions un accord avec les provinces. Il faudra voir aussi dans quelle mesure ce programme va donner lieu à des commandes de la part d'autres pays. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'il y aura au moins 20 C1-215 de vendus sur les marchés internationaux. Ces 20 appareils plus les 4 que nous achetons et les 16 que nous achèterons si les provinces en achètent autant font en tout 56 appareils qu'on va construire sur une période de quatre ans. Ce programme va permettre à Canadair de stimuler l'embauche à Montréal. Mais des emplois seront aussi créés ailleurs, notamment à Fort Érié, Sault-Sainte-Marie, Winnipeg et Vancouver. Je ne compte pas ceux qui découleront indirectement de la fabrication de ces avions comme la réparation, la remise en état et l'entretien.

● (1150)

Nous croyons donc que ce programme créera au bas mot 1,200 emplois directs et 265 au niveau de la sous-traitance. Il faudra environ 9,000 années-personnes pour mener à bien la

première étape du programme, c'est-à-dire pour construire ces 56 appareils.

Monsieur le Président, j'ai beaucoup insisté sur cet aspect du programme parce qu'il m'intéresse au premier titre en tant que ministre chargé des forêts, et j'espère avoir démontré comment nous pouvons profiter du Programme spécial de relance pour mettre en œuvre immédiatement ce genre de projets. Le programme de relance arrive à point pour relever le niveau de productivité de notre pays de manière à ce que nous puissions tirer le maximum de nos ressources tout en créant des emplois dans l'immédiat. Voilà son principal objectif. C'est pour cela qu'il a été conçu. Monsieur le Président, il nous permettra d'atteindre ce but.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'aurais deux questions à poser au ministre. Le ministre peut-il d'abord assurer aux contribuables canadiens que le prix d'achat de ces bombardiers à eau fabriqués par Canadair correspondra effectivement à leur valeur marchande et qu'il ne s'agira pas de prix gonflés comme ceux que le gouvernement canadien a payés pour d'autres types d'avions fabriqués par la même compagnie? Le gouvernement a payé le même appareil un prix beaucoup plus élevé que des acquéreurs privés. Le ministre peut-il nous garantir que nous allons payer la valeur marchande des appareils et qu'ils ne coûteront pas plus cher parce que l'acheteur sera un pouvoir public?

M. Roberts: Monsieur le Président, je peux assurer au député que le ministre des Approvisionnements et Services, qui sera responsable de la négociation relative à l'achat de ces avions, procédera par appel d'offres et par négociation, justement selon les pratiques commerciales courantes. Je rappelle également au député . . .

M. McDermid: Appel d'offres.

M. Roberts: Appel d'offres et négociations selon les pratiques courantes qu'Approvisionnements et Services a toujours respectées. Si le député voulait cesser de parler et écouter un instant, je lui signalerais que le gouvernement fédéral se dispose à acquérir quatre de ses appareils. Les autres seront acquis avec la participation des provinces, de sorte que celles-ci devront négocier avec Canadair. On prévoit qu'une vingtaine d'avions seront achetés sur des marchés étrangers et les acheteurs devront mener les négociations sur le plan international. Mais le plus grand nombre sera acquis avec notre collaboration par les gouvernements provinciaux. Ce sera Approvisionnements et Services et les gouvernements des provinces qui entreprendront de négocier avec Canadair selon les règles habituelles relatives à l'offre et à la demande.

M. McDermid: J'aurais deux brèves questions à poser au ministre. Y a-t-il des provinces qui ont déjà promis de participer à ce programme? En second lieu, le gouvernement de l'Ontario ayant troqué ses avions de Canadair pour deux bombardiers à eau, ces deux appareils sont-ils inclus dans le groupe des 16 dont les provinces, a dit le ministre, vont négocier l'achat?

M. Roberts: La réponse à la deuxième question est non, car sauf erreur, la province de l'Ontario a déjà négocié ces contrats. Cela n'a rien à voir avec ce que le gouvernement fédéral a annoncé aujourd'hui.